



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 mai 2017

Français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris  
le droit au développement**

**Exposé écrit\* présenté conjointement par Tourner la page,  
Alliance Creative Community Project, ANAJA (L'Eternel a  
répondu), Association Burkinabé pour la Survie de l'Enfance,  
Association des étudiants tamouls de France, Association  
Mauritanienne pour la promotion du droit, Association pour  
les Victimes Du Monde, Association Solidarité Internationale  
pour l'Afrique (SIA), L'Observatoire Mauritanien des Droits  
de l'Homme et de la Démocratie, Society for Development  
and Community Empowerment, Tamil Uzhagam,  
organisations non gouvernementales dotées du statut  
consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[15 mai 2017]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



## **Northern Provincial Council : Résolutions pour un processus international\***

**Reconnaissant** les longs efforts fournis par les États-Unis, l'Inde ainsi que la communauté internationale dans la garantie de la justice, des droits, de la paix et de la sécurité sur cette île en difficulté,

**Reconnaissant** les efforts de la communauté internationale à travers le processus du TINHRC en enquêtant et assurant la justice, la responsabilité juridique des nombreuses violations des droits de l'homme commises du 21 février 2002 au 15 novembre 2011,

**Prenant note** des déclarations faites par le Président et les Conseillers du Northern Provincial Council sur la nécessité d'une indépendance et d'un processus d'investigation international,

**Prenant note** également des demandes des victimes qui, en majorité, considèrent cette province comme leur propre maison, sur la nécessité d'une indépendance et d'un processus d'investigation international,

**Soulignant** le fait que les victimes ayant vu leurs droits violés soient dispersées à travers plusieurs pays,

**Nous souhaitons porter à l'attention de la Communauté Internationale, des militants, des états membres de l'UNHRC (United Nations Human Rights Council) et des droits de l'homme les éléments suivants :**

Le Sri Lanka a connu un long passé endeuillé par les violations des droits de l'homme qui ont initialement débuté sous la forme de discrimination envers les minorités tamoules qui, au cours de ces six dernières décennies, s'est transformée en guerre civile généralisée, marquée par des atrocités en masse. Dans notre résolution adoptée le 10 février 2015, nous avons défini les traitements inhumains et les tueries en continu du peuple tamoul au Sri Lanka depuis l'indépendance du pays en 1948 comme étant un génocide selon la CPRCG (Convention pour la Prévention de la Répression du Crime de Génocide) et le droit international. Selon la CPRCG, le Sri Lanka est responsable d'un tel génocide. Selon le droit international, tel que codifié dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, les auteurs principaux des crimes sont responsables des actes de génocide qu'ils ont commis. Le traitement qu'ont subi les Tamouls par les forces armées et autres agents du gouvernement srilankais implique la commission d'autres crimes internationaux comprenant crimes contre l'humanité, tortures, viols, disparitions forcées et confiscations de terrains. Le Conseil attend la publication du rapport de l'OISL (OHCHR Investigation on Sri Lanka) en septembre 2015 pour identifier la nature des crimes commis et, éventuellement, les auteurs présumés.

Dans ce contexte, nous, membres du Northern Provincial Council, pensons que le procès des auteurs présumés ne devrait pas avoir lieu sous la direction des institutions mises en place par le GOSL (Government Of Sri Lanka) étant donné que la responsabilité de l'Etat est également engagée par les actes de ses agents. Dans de telles circonstances, le procès des auteurs des crimes internationaux par un processus interne serait une entrave à la justice en laissant le gouvernement, probablement coupable, de juger ses propres agents et ainsi violer l'interdiction de la maxime « nemo judex in causa sua » (nul ne peut être son propre juge).

Par ailleurs, toujours dans le domaine légal, aucune loi srilankaise n'est prévue concernant ces crimes internationaux. Les procès soumis aux nouvelles législations contreviendront à l'interdiction de poursuites a posteriori comme indiqué dans la maxime « nullum crimen sine lege » (aucune peine ne peut être imposée pour des actes non prescrits par la loi). Dire que l'article 13(6) peut remédier à ce défaut en disposant que les crimes contre les principes fondamentaux sont prescrits par la loi srilankaise est questionnable dans le sens où les crimes internationaux dépendent largement des traités internationaux et du droit international coutumier. La constitutionnalité d'un tel procédé en devient contestable. Elle est également contestable car, selon la constitution, les juges étrangers ne peuvent être élus pour exercer leur compétence au Sri Lanka, afin de respecter la législation nationale des crimes commis à l'intérieur du pays.

Le Conseil souhaite souligner que les graves violations des droits humains, politiques et sociaux ont été précipités et renforcés par l'échec des aspects clés de l'Etat qui étaient supposés protéger et servir ses citoyens. Le déclin continu de

la volonté et culture politiques de l'Etat, l'échec des grandes institutions judiciaires et de la loi et l'ordre (c'est-à-dire la justice, la police et les forces armées) montrent que l'impunité est devenue une nouvelle norme au Sri Lanka. La communauté tamoule a subi de plein fouet cette nouvelle norme à tous ses niveaux d'existence.

Le préjudice parmi les membres du système judiciaire contre les minorités a été aussi bien constaté par des organisations internationales telles que le International Bar Council que par des avocats cingalais comme Jayantha de Almeida Guneratne, Kishali Pinto Jayawardene et Gehan Gunatilleke dans leur publication « The Judicial Mind – Responding to the Protection of Minority Rights ». De la même façon, le IIGEP (International Independent Group of Eminent Persons), nommé par des pays donateurs internationaux et par le gouvernement du Sri Lanka et investi d'un long mandat pour examiner toutes les enquêtes et investigations conduites par et pour la commission d'enquête de 17 crimes, a cité des raisons qui illustrent bien le long passé semé d'échecs laissé par l'Etat et les défauts institutionnels profondément ancrés. La raison citée par l'IIGEP comprend le manque de volonté politique, de transparence, de rapidité dans les procédures, de protection des victimes et des témoins et ce parmi d'autres raisons responsables de ces échecs.

Pour ces raisons, le Conseil invite la Communauté internationale à mettre en place un tribunal international pour juger ceux présumés avoir commis ces crimes internationaux à l'encontre du peuple tamoul au Sri Lanka. Nous prions les nouveaux dirigeants du gouvernement srilankais d'être assez brave pour travailler avec la Communauté internationale afin d'instaurer un processus international capable de rendre justice et mettre cette nation sur le chemin d'une véritable réconciliation.

1. Ce principe a été accepté par le Conseil Privé dans l'un des procès d'une affaire à Ceylan.

Monsieur le juge C.V. Wigneswaran  
Ministre en chef  
Northern Provincial Council Jaffna

Le juge, avocat et politicien srilankais tamoul **Canagasabapathy Visuvalingam Vigneswaran** a été un magistrat et juge d'un tribunal de district, d'une cour supérieure, d'une cour d'appel et d'une cour suprême. Il est actuellement le Ministre en chef de la province nord.

**Northern Provincial Council** (NPC, en tamoul : வட மாகாண சபை *Vaṭa Mākāṇa Capai*) est un conseil de la province Nord du Sri Lanka. En accord avec la constitution srilankaise, le NPC a des pouvoirs législatifs sur des sujets tels que l'agriculture, l'éducation, la santé, le logement, le gouvernement local, les projets, le transport routier et les services sociaux. La constitution lui donne aussi des pouvoirs sur la police et les territoires mais les gouvernements centraux ont refusé de décentraliser ces pouvoirs dans les provinces. Le NPC possède 38 membres élus grâce au système de la représentation proportionnelle à liste ouverte.

---

\*Swiss Council of Eelam Tamils (SCET), Association Le Collectif La Paix au Sri Lanka, des ONG sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.